



Deloitte.

WAFA ASSURANCE SA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Aux actionnaires de la société
Wafa Assurance SA
1, Bd. Abdelmoumen
Casablanca

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Conventions autorisées par votre Conseil d'Administration du 14 mars 2022

1.1.1 Convention des avances en compte courant avec la société Wafa REAL ESTATE INVESTMENT conclue au cours de l'exercice 2021 (convention écrite) :

- **Nature et objet des conventions :** Cette convention fixe les modalités et les conditions des avances en compte courant d'associés accordées à la société Wafa ASSURANCE REAL ESTATE INVESTMENT, filiale à 100% de Wafa Assurance.
- **Date de la convention :** 13 septembre 2021.
- **Avenant n°1 :** signé le 16 décembre 2021 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 60.000.000 portant le compte courant à MAD 120.000.000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.

- **Administrateurs en commun :** M. Mohamed Ramsès ARROUB.
- **Modalités essentielles :** Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un taux d'intérêt annuel HT de 1,63% à majorer de la TVA en vigueur. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2022.
- **Montant des produits comptabilisés en 2021 :** MAD 298.833 HT correspondant aux intérêts courus calculés au titre de l'exercice 2021.
- **Montant encaissé en 2021 :** Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2021.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2021 :** MAD 120.298.833 (principal et intérêt).

1.1.2 Convention d'assistance technique conclue entre Wafa Assurance et sa filiale Wafa Takaful (convention non écrite)

- **Nature et objet des conventions :** Convention écrite ayant pour objet la réalisation par Wafa Assurance de prestations d'assistance technique pour le compte de sa filiale Wafa Takaful.
- **Administrateurs concernés :** M. Mohamed Ramsès ARROUB est Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et administrateur de la filiale Wafa Takaful.
- **Montant des produits comptabilisés en 2021 :** MAD 7.326.576 HT.
- **Montant encaissé en 2021 :** Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2021.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2021 :** MAD 8.791.891,2 TTC.

1.2 Conventions non préalablement autorisées par votre Conseil d'Administration.

1.2.1 Convention des avances en compte courant avec la société H-PARTNERS S.A conclue au cours de l'exercice 2021 (convention écrite) :

- **Nature et objet des conventions :** Cette convention fixe les modalités et les conditions des avances en compte courant d'associés accordées à la société H-PARTNERS S.A, filiale à 21,43% de Wafa Assurance.
- **Date de la convention :** 26 juillet 2021.
- **Modalités essentielles :** Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, avec un taux d'intérêt égal au taux bons du trésor de 10 ans, majoré de trois cents (300) points de base, arrêté année par année 1^{er} janvier, et pour la première année à la date du versement de l'avance, conformément à la dernière courbe des taux communiquée par Bank Al Maghrib à cette date. Le remboursement de l'avance se fera par la société H-PARTNERS S.A après l'expiration de la période de blocage.

- **Montant des produits comptabilisés en 2021** : MAD 122.064 HT correspondant aux intérêts courus calculés au titre de l'exercice 2021.
- **Montant encaissé en 2021** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2021.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2021** : MAD 9.123.464 (principal et intérêt).

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Conventions d'assistance technique conclues entre Wafa Assurance et ses filiales (conventions écrites) :

- **Nature et objet des conventions** : Conventions écrites ayant pour objet la réalisation par Wafa Assurance de prestations d'assistance technique pour le compte de ses filiales.
- **Administrateurs concernés** : M. Mohamed Ramsès ARROUB est Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et administrateur des filiales ci-après.
- **Modalités essentielles** :

Filiale	Date des conventions	Modalités de facturation	Produits comptabilisés en 2021 (MAD)	Montants encaissés en 2021 (MAD)
Wafa Assurance Sénégal Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	1 897 297	1 860 357
Wafa Assurance Sénégal Non Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	820 437	1 001 201
Wafa Assurance Côte d'Ivoire Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	1 897 297	Néant
Wafa Assurance Côte d'Ivoire Non Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	972 803	Néant
Wafa Assurance Cameroun Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	685 717	Néant
Pro Assur	25 décembre 2020	Facturation J/H	569 725	Néant

2.2 Conventions de prestations de services informatiques et d'infogérance conclues entre Wafa Assurance et ses filiales (conventions écrites) :

- **Nature et objet des conventions :** Conventions écrites ayant pour objet la réalisation par Wafa Assurance pour le compte de ses filiales de prestations informatiques et d'infogérance.
- **Administrateurs concernés :** M. Mohamed Ramsès ARROUB est Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et administrateur des filiales ci-après.
- **Modalités essentielles :**

Filiale	Date des conventions	Modalités de facturation	Produits comptabilisés en 2021 (MAD)	Montants encaissés en 2021 (MAD)
Wafa Assurance Sénégal Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	951 249	639 714
Wafa Assurance Sénégal Non Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	668 804	Néant
Wafa Assurance Côte d'Ivoire Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	870 399	Néant
Wafa Assurance Côte d'Ivoire Non Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	668 804	Néant
Wafa Assurance Cameroun Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	843 449	Néant
Pro Assur	25 décembre 2020	Facturation J/H	663 103	Néant

2.3 Conventions de prestations de services informatiques d'installation et de maintenance conclues entre Wafa Assurance et ses filiales (conventions écrites) :

- **Nature et objet des conventions :** Conventions écrites ayant pour objet la réalisation par Wafa Assurance de prestations de services informatiques d'installation et de maintenance pour le compte de ses filiales.
- **Administrateurs concernés :** M. Mohamed Ramsès ARROUB est Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et administrateur des filiales ci-après.

- **Modalités essentielles :**

Filiale	Date de la convention	Modalités de facturation	Produits comptabilisés en 2021 (MAD)	Montants encaissés en 2021 (MAD)
Wafa Assurance Sénégal Vie	25 décembre 2019	-Redevance annuelle ; -Facturation J/H	600 000	622 835
Wafa Assurance Cote d'Ivoire Vie	25 décembre 2019	-Redevance annuelle ; -Facturation J/H	470 000	Néant
Wafa Assurance Cameroun Vie	25 décembre 2019	-Redevance annuelle ; -Facturation J/H	470 000	Néant
Attijari Tunisie	25 décembre 2019	-Redevance annuelle ; -Facturation J/H	3 200 832	3 849 321

2.4 Convention des avances en compte courant d'associés conclue entre Wafa Assurance et PANORAMA (Convention écrite) :

- **Nature et objet de la convention :** Convention écrite ayant pour objet de fixer les modalités et les conditions des avances en compte courant d'associés accordées par Wafa Assurance pour le compte de la société PANORAMA, filiale à 100% de Wafa Assurance.
- **Date de la convention :** 19 janvier 2009.
- **Avenant n°1 :** signé le 09 mars 2012 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 29.000.000 portant le compte courant à MAD 65.000.000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- **Avenant n°2 :** Signé le 20 juin 2018 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 4.000.000 portant le compte courant à MAD 69.000.000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- **Avenant n°3 :** Signé le 25 février 2020 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 3.000.000 portant le compte courant à MAD 72.000.000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- **Administrateurs en commun :** M. Mohammed EL KETTANI et M. Mohamed Ramsès ARROUB.
- **Modalités essentielles :** Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un taux d'intérêt annuel HT de 5%. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 3 mars 2009.
- **Montant des produits comptabilisés en 2021 :** MAD 3.600.000 HT correspondant aux intérêts courus calculés au titre de l'exercice 2021.

- **Montant encaissé en 2021** : MAD 13.000.000,00 (relatif à un remboursement du capital et intérêts).
- **Solde de la créance au 31 décembre 2021** : MAD 87.610.555,55 (principal et intérêt).

2.5 Convention des avances en compte courant des associés conclue entre Wafa Assurance et la société A6 Immobilier (convention écrite) :

- **Nature et objet de la convention** : Convention écrite ayant pour objet de fixer les modalités et les conditions de l'avance en compte courant d'associés accordée à la société A6 Immobilier, détenue à hauteur de 25% par Wafa Assurance.
- **Date de la convention** : 22 Avril 2010.
- **Administrateur en communs** : M. Mohamed Ramsès ARROUB.
- **Modalités essentielles** : Cette convention est conclue pour une durée maximale de 20 ans à partir de la date de la première avance, avec un taux d'intérêt annuel HT de 3%.
- **Montant des produits comptabilisés en 2021** : MAD 227.648,40 HT.
- **Montant encaissé en 2021** : MAD 25.123.917,65 (relatif à un remboursement du capital et intérêts)
- **Solde de la créance au 31 décembre 2021** : Néant.

Casablanca, le 15 Avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



ERNST & YOUNG
37, Boulevard Abdelatif Ben Kaddour
20150 Sidi Anassr - Casablanca
Tél: (212) 2 29 19 19 Fax: (212) 2 30 02 26

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT



Benoudia
Benoudia Mohamed Benabdellah
Bâtiment "C" - Issir 1, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 24 42 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 18 / 47 59

Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée